

DPAA.EM.MJ.20.3.78
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL A L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

(/ I S A S)

DU 6 SEPTEMBRE 1978
DECRET N° 78/588
portant titularisation des
Professeurs de Lycée Stagiaires des Cadres
de la Catégorie A hiérarchie I des Servi-
ces Supérieurs (Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo, au titre de l'an-
née 1976

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/u l'acte fondamental du 5.4.77;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n° 2087/PP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret 62-130/MP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 fixant les échelonnements
initiaux des cadres des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret 62-197/PP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;
(/u le décret 62-198/PP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A
(/u le décret 64-165/PP-BE du 22.5.64 fixant statut com-
mun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;
(/u le décret 63/81/PP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret 67/304/MT-DGT du 30.9.67 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19
20 et 21 du décret 64/165/PP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du
Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u l'Acte n° 001/PCT-CMP du 3.4.77 structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan;
(/u le décret 77/165 du 5.4.77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative
Paritaire en date du 22 Mai 1977.

.../...

E C R E T E :

BAUCLE 1ER Les Professeurs de Lycée stagiaires des cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire
Congo dont les noms suivent, sont titularisés dans leur emploi et nommés.

A) PROFESSEURS CERTIFIES 1ER ECHELON : ACC NEANT.

AMARO Jesus Eric, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 ANKINI Victor, p/c du 15.11.76, en service à B/ville
 APANI Ernest, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 BACKA Hyppolyte, p/c du 22.2.76, en service à B/ville
 BIESSI Jean-Claude, p/c du 3.11.76, en service à B/ville
 KEMANI Jean-Claude, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 KOUNZILA Patrick, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 KOY Marie Albert, p/c du 4.11.76, en service à B/ville
 LOBOUAKA Jérôme, p/c du 1.10.76, en service à Loubomo
 MAKITA Philippe, p/c du 5.11.76, en service à B/ville
 MALONGA Maurice, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 MATOKOT Daniel, p/c du 14.11.76, en service à B/ville
 MBOUEYA Antoine, p/c du 1.10.76, en service à Loubomo
 MODIAWILA Ernest, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 NIAKISSA Gilbert, p/c du 6.1.76, en service à Makoua
 NKARA Jean-Pierre, p/c du 2.10.76, en service à B/ville
 NZIENGUE Jacques, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 NZORADILA Francis Robert, p/c du 11.10.76, en service à B/ville
 OBELITALA Alphonse, p/c du 11.10.76, en service à B/ville
 OMDZIEL ONNA née GOKANA Marie Thérèse, p/c du 1.10.76, en scc à
 SAMINOU Pascal Gustave, p/c du 6.1.76 en scc à B/ville. B/ville
 TSOUKOUNSAMOU Valentine, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 MELANDOU Ferdinand, p/c du 20.10.76, en service à B/ville
 VINDOU Emmanuel, p/c du 1.10.76, en service à B/ville

B) PROFESSEURS CERTIFIES 1ER ECHELON : ACC 1 AN

BALF Raymond Serge, p/c du 2.10.76, en service à B/ville
 BASSINGA Jean, p/c du 30.9.76, en service à B/ville
 BONGOU Joséphine, Marie, p/c du 1.10.76, en service à B/ville
 DIMBAMIO Boniface, p/c du 6.10.76, en service à B/ville
 MOUMPALA Octave, p/c du 3.11.76, en service à B/ville

Paul
 17

1.10.76

C) PROFESSEUR CERTIFIE 2° ECHELON ACC 1 AN

- YAMA-NKOUNGA Albert, p/o du 20.10.76, en service à Brazzaville

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet ~~le 20~~ point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des ~~dates~~ ~~de~~ ~~dates~~ indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 SEPTEMBRE 1978

PAR LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU
COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE
GARDE DE SCAUX

A. N D I N G A - O B A . -

A. MOUISSI - FOULASSA

LE MINISTRE DES FINANCES

AMPLIATIONS:

MEN.....2
SGEN.....2
DPA.....2
DPP.....2
SGFPT.....2
DB.....2
DCF.....2
B/SOLDE.....4
B/COURRIER.....2
TRESOR.....1
JORPC.....1
ENRAP.....2
Intéressés.....38
Dossiers.....38

H. L O P E S . -